

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION

Décision concernant l'exercice du droit de priorité à l'occasion de la vente par l'Etat d'un bien immobilier non bâti situé ancienne route de Paris à Limoges (Haute-Vienne)

1 DOCUMENT - Publié le 25 Janvier 2023



DEC_PATRI_23780_DROIT_PRIORITE_VENTE_ETAT_LIMOGES.pdf
(.pdf, 125,7 Ko)

 TÉLÉCHARGER